



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, de l'entrée en vigueur **du règlement NO 654 « AYANT POUR BUT D'AMENDER LE RÈGLEMENT NO 607, RELATIF AU CODE D'ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ELUS. »** adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2021.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 27 janvier 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Francine Dufour".

---

Francine Dufour  
Directrice Générale & Secrétaire-Trésorière

Le 27 janvier 2021